



1202729901

DATE DEPOT : 2012-03-14

NUMERO DE DEPOT : 2012R027251

N° GESTION : 2011B15405

N° SIREN : 533612271

DENOMINATION : 21 BLANCHE

ADRESSE : 45 avenue Georges V 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2012/01/04

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ASSOCIE(S)
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

21 BLANCHE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 29, rue de Miromesnil
75008 PARIS
RCS PARIS 533 612 271

11 B. 15405

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 4 JANVIER 2012

DB

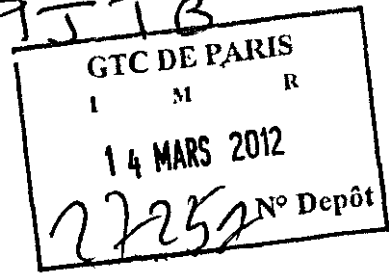
CC9JTB

L'an deux mille douze,

AD de d'Alain - BH -

Le 4 janvier,
A 16 heures,

06 —



Au siège social de la société,

JGS INVEST, société civile au capital de 1.971.279 euros, ayant son siège social au 29 rue de Miromesnil 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 507 542 488 RCS PARIS, représentée par son Gérant en exercice, M. Jean-Gabriel SAHYOUN déclarant et garantissant être dûment habilité à l'effet des présentes,

Propriétaire de l'ensemble des cent (100) parts sociales composant le capital de la Société (l'« Associée Unique »),

Connaissance prise du rapport du Gérant non associé, M. Jean Gabriel SAHYOUN,

A pris les décisions suivantes aux termes du présent procès-verbal :

- Constatation d'une cession de parts sociales et modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

PREMIÈRE DECISION

(Constatation d'une cession de parts sociales et modification corrélative des statuts)

L'Associée Unique,

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance,

Constata la conclusion le 4 janvier 2012 d'un contrat de cession de cinquante (50) parts sociales de la Société représentant 50% des droits de vote et des droits financiers, intervenue entre la société JGS INVEST (cédante) et la société GAC LUX SARL (cessionnaire),

En conséquence,

Décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS »

Le paragraphe suivant est inséré à la fin de l'article :

« Par acte de cession conclu le 4 janvier 2012, la société JGS INVEST a cédé la pleine et entière propriété de cinquante (50) parts sociales à la société GAC LUX SARL »

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL »

L'article 7 est modifié ainsi qu'il suit :

Le capital social est fixé à mille (1.000) euros Il est divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

JGS INVEST,

Cinquante parts sociales,
Numérotées de 1 à 50, ci

50 parts

GAC LUX SARL,

Cinquante parts sociales,
Numérotées de 51 à 100, ci

50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
Cent parts sociales, ci

—————
100 parts »

Le reste de l'article 7 demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION
(Transfert du siège social)

L'Associée Unique,

Décide de transférer le siège social du 29 rue de Miromesnil, 75008 Paris au :

45 avenue George V - 75008 Paris

et ce, à compter de ce jour.

En conséquence,

Décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Remplacer le premier alinéa par :

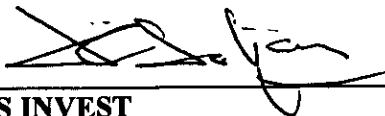
Le siège social est fixé : 45 avenue George V - 75008 Paris »

Le reste de l'article reste inchangé.


TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Fait à Paris,
Le 4 janvier 2012



JGS INVEST
Associée Unique
Représentée par M. Jean Gabriel SAHYOUN
Gérant



M. Jean-Gabriel SAHYOUN
Gérant